

## **Modèles d'attestation de refus d'inscription**

- ⇒ Annexe 1 : *Attestation de demande d'inscription dans l'enseignement maternel - Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles*
- ⇒ Annexe 2 : *Attestation de demande d'inscription dans l'enseignement primaire ordinaire - Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles*
- ⇒ Annexe 3 : *Attestation de demande d'inscription dans l'enseignement maternel - Enseignement subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles*
- ⇒ Annexe 4 : *Attestation de demande d'inscription dans l'enseignement primaire ordinaire - Enseignement subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles*
- ⇒ Annexe 5 : *Attestation de demande d'inscription dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice en application de l'article 88 du décret du 24 juillet 1997 - réseau organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles*
- ⇒ Annexe 6 : *Attestation de demande d'inscription dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice en application de l'article 88 du décret du 24 juillet 1997 - réseau subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles*

**ANNEXE 1 : ATTESTATION DE DEMANDE D'INSCRIPTION DANS L'ENSEIGNEMENT MATERNEL<sup>1</sup>**

**Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles**

*(Application de l'article 80 du Décret-Missions du 24 juillet 1997)*

Cachet de l'établissement et mention de son adresse :

Je soussigné(e) : ....., chef d'établissement,  
atteste que Madame / Monsieur

.....

s'est présenté(e) / ce ..... 20..... à l'établissement

.....

en vue de l'inscription de : .....,

né le .....

Cette inscription était sollicitée dans :

<b>Enseignement maternel</b>	Année d'études :

L'inscription n'a pas été prise pour la raison suivante :

- L'élève ne remplit pas la condition d'âge requise pour être régulièrement inscrit(e)
- Le nombre maximal d'élèves, limité en raison de l'insuffisance des locaux disponibles, est atteint :  
*déclaration faite à la Direction générale de l'Enseignement obligatoire le ..... ..*
- Les parents / la personne investie de l'autorité parentale n'accepte(nt) pas de souscrire aux projets éducatif et pédagogique, au règlement des études et au règlement d'ordre intérieur.

Cette attestation mentionne en annexe l'adresse des services où la personne investie de l'autorité parentale peut obtenir une assistance en vue d'une inscription dans un autre établissement d'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou dans une institution assurant le respect de l'obligation scolaire.

Date et signature du chef d'établissement

Pour réception

.....

.....

*Ce document est à délivrer au(x) parent(s) et une copie doit être envoyée à la commission zonale d'inscription.*

<sup>1</sup> Les modèles fournis en annexes 1 à 4 sont issus de la Circulaire 4068 du 26/06/2012 de la DGEO.

Annexe 1.2.

**Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles**

<b>Zone 1 : Bruxelles-Capitale</b>	<b>ALAIN FAURE</b> Boulevard du jardin Botanique, 20-22 1000 Bruxelles Tél. : 02/690.81.70 - Fax. : 02/690.81.67
<b>Zone 2 : Brabant Wallon</b> (Gentinne, Hamme-Mille, Jodoigne, Nil-Saint-Vincent, Ottignies, Rixensart, Wavre)	<b>ALAIN FAURE</b> Boulevard du jardin Botanique, 20-22 1000 Bruxelles Tél. : 02/690.81.70 - Fax. : 02/690.81.67
<b>Zone 2 : Brabant Wallon</b> (Braine-L'Alleud, Court- Saint- Etienne, Nivelles, Tubize, Waterloo)	<b>TANYA VANDEKERCKHOVE</b> ITCF Renée Joffroy – site Vauban Avenue Vauban, 6A 7800 Ath Tél. : 068/26.96.96 – Fax.: 068/33.87.94
<b>Zone 3 : Huy-Waremme</b> <b>Zone 4 : Liège</b> <b>Zone 5 : Verviers</b>	<b>CATHERINE LEMAL</b> A.R. Liège Atlas Quai Saint Léonard, 80 4000 Liège Tél.: 04/228.80.60 – Fax. : 04/228.80.62
<b>Zone 6 : Namur</b>	<b>JEAN-PAUL CLAESSENS</b> ITCAA Chaussée de Nivelles, 204 5020 Namur (Suarlée) Tél. : 081/73.29.17 – Fax. : 081/74.50.51
<b>Zone 7 : Luxembourg</b>	<b>RICHARD REGGERS</b> A.R. Bastogne-Houffalize Chaussée d'Houffalize, 3 6600 Bastogne Tél.: 061/21.82.56 – Fax.: 061/21.86.42
<b>Zone 8 : Hainaut occidental</b>	<b>TANYA VANDEKERCKHOVE</b> ITCF Renée Joffroy – site Vauban Avenue Vauban, 6A 7800 Ath Tél. : 068/26.96.96 – Fax.: 068/33.87.94
<b>Zone 9 : Mons – Centre</b> <b>Zone 10 : Charleroi – Hainaut Sud</b>	<b>ALFRED PIRAUX</b> Ecole Pierre Coran – site de Jean d'Avesnes Avenue Cornez, 1, 7000 Mons Tél. : 065/31.16.87 – Fax. : 065/84.08.98

**ANNEXE 2. ATTESTATION DE DEMANDE D'INSCRIPTION DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ORDINAIRE**

**Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles**

(Application de l'article 80 du Décret-Missions du 24 juillet 1997)

Cachet de l'établissement et mention de son adresse :

Je soussigné(e) : ....., chef d'établissement,  
atteste que Madame / Monsieur

.....

s'est présenté(e) / ce ..... 20..... à l'établissement

.....

en vue de l'inscription de : .....,

né le .....

Cette inscription était sollicitée dans :

<b>Enseignement primaire</b>	Année d'études :

L'inscription n'a pas été prise pour la raison suivante :

- L'élève ne remplit pas les conditions requises pour être régulièrement inscrit(e)
- Le nombre maximal d'élèves, limité en raison de l'insuffisance des locaux disponibles, est atteint : déclaration faite à la Direction générale de l'Enseignement obligatoire le .....
- L'élève est venu s'inscrire après le 30 septembre
- Les parents / la personne investie de l'autorité parentale n'accepte(nt) pas de souscrire aux projets éducatif et pédagogique, au règlement des études et au règlement d'ordre intérieur.

Cette attestation mentionne en annexe l'adresse des services où la personne investie de l'autorité parentale peut obtenir une assistance en vue d'une inscription dans un autre établissement d'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou dans une institution assurant le respect de l'obligation scolaire.

Date et signature du chef d'établissement

Pour réception

.....

.....

Ce document est à délivrer au(x) parent(s) et une copie doit être envoyée à la commission zonale d'inscription.

**ANNEXE 2.2.**

**Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles**

<b>Zone 1 : Bruxelles-Capitale</b>	<b>ALAIN FAURE</b> Boulevard du jardin Botanique, 20-22 1000 Bruxelles Tél. : 02/690.81.70 - Fax. : 02/690.81.67
<b>Zone 2 : Brabant Wallon</b> (Gentinne, Hamme-Mille, Jodoigne, Nil-Saint-Vincent, Ottignies, Rixensart, Wavre)	<b>ALAIN FAURE</b> Boulevard du jardin Botanique, 20-22 1000 Bruxelles Tél. : 02/690.81.70 - Fax. : 02/690.81.67
<b>Zone 2 : Brabant Wallon</b> (Braine-L'Alleud, Court- Saint- Etienne, Nivelles, Tubize, Waterloo)	<b>TANYA VANDEKERCKHOVE</b> ITCF Renée Joffroy – site Vauban Avenue Vauban, 6A 7800 Ath Tél. : 068/26.96.96 – Fax.: 068/33.87.94
<b>Zone 3 : Huy-Waremme</b> <b>Zone 4 : Liège</b> <b>Zone 5 : Verviers</b>	<b>CATHERINE LEMAL</b> A.R. Liège Atlas Quai Saint Léonard, 80 4000 Liège Tél.: 04/228.80.60 – Fax. : 04/228.80.62
<b>Zone 6 : Namur</b>	<b>JEAN-PAUL CLAESSENS</b> ITCAA Chaussée de Nivelles, 204 5020 Namur (Suarlée) Tél. : 081/73.29.17 – Fax. : 081/74.50.51
<b>Zone 7 : Luxembourg</b>	<b>RICHARD REGGERS</b> A.R. Bastogne-Houffalize Chaussée d'Houffalize, 3 6600 Bastogne Tél.: 061/21.82.56 – Fax.: 061/21.86.42
<b>Zone 8 : Hainaut occidental</b>	<b>TANYA VANDEKERCKHOVE</b> ITCF Renée Joffroy – site Vauban Avenue Vauban, 6A 7800 Ath Tél. : 068/26.96.96 – Fax.: 068/33.87.94
<b>Zone 9 : Mons – Centre</b> <b>Zone 10 : Charleroi – Hainaut Sud</b>	<b>ALFRED PIRAUX</b> Ecole Pierre Coran – site de Jean d'Avesnes Avenue Cornez, 1, 7000 Mons Tél. : 065/31.16.87 – Fax. : 065/84.08.98

**ANNEXE 3. ATTESTATION DE DEMANDE D'INSCRIPTION DANS L'ENSEIGNEMENT MATERNEL**

**Enseignement subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles**

(Application de l'article 88 du Décret-Missions du 24 juillet 1997)

Cachet de l'établissement et mention de son adresse :

Pouvoir organisateur :

.....

Je soussigné(e) (Nom et Titre) : ....., agissant au nom du P.O.,  
atteste que Madame / Monsieur

.....

s'est présenté(e) / ce ..... 20..... à l'établissement

.....

en vue de l'inscription de : .....,

né le .....

Cette inscription était sollicitée dans :

<b>Enseignement maternel</b>	Année d'études :

L'inscription n'a pas été prise pour la raison suivante :

- L'élève ne remplit pas la condition d'âge requise pour être régulièrement inscrit(e)
- Le nombre maximal d'élèves, limité en raison de l'insuffisance des locaux disponibles, est atteint :  
*déclaration faite à la Direction générale de l'Enseignement obligatoire le .....*
- Les parents / la personne investie de l'autorité parentale n'accepte(nt) pas de souscrire aux projets éducatif et pédagogique, au règlement des études et au règlement d'ordre intérieur.

Cette attestation mentionne en annexe l'adresse des services où la personne investie de l'autorité parentale peut obtenir une assistance en vue d'une inscription dans un autre établissement.

Date et signature du chef d'établissement

Pour réception

.....

.....

*Ce document est à délivrer au(x) parent(s) et une copie doit être envoyée à l'organe de représentation et de coordination ou à la commission décentralisée. Dans le cas où le P.O. n'a pas adhéré à un organe de représentation et de coordination, la copie doit être transmise à la D.G.E.O., Rue A. Lavallée, 1 – 3ième étage) à 1080 Bruxelles (Service des inscriptions et de l'assistance aux établissements scolaires).*

## ANNEXE 3.2.

### Enseignement officiel subventionné

#### Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces

Av. des Gaulois, 32  
1040 BRUXELLES  
Tél.: 02/736.89.74 - Fax: 02/733.76.20

### Enseignement libre subventionné catholique

#### Bruxelles et Brabant Wallon

M. Claude HARDENNE  
Avenue de l'Eglise Saint Julien, 15  
1160 AUDERGHEN  
Tél. : 02/663.06.62 - Fax : 02/672.53.36

#### Province de Liège

M. Jean DESERT  
Boulevard d'Avroy, 17  
4000 LIEGE  
Tél. : 04/230.57.15 - Fax : 04/230.57.05

#### Province du Hainaut

M. François GUILBERT  
Chaussée de Binche, 151  
7000 MONS  
Tél. : 065/37 73 02 - Fax : 065/37 73 03

#### Provinces de Namur et du Luxembourg

M. Yannick PIELTAIN  
Rue de l'Evêché, 1  
5000 NAMUR  
Tél. : 081/25.03.61 – Fax : 081/25.03.69

### Enseignement libre subventionné non confessionnel

#### FELSI

M. Michel BETTENS, Secrétaire général,  
Château du Den, Avenue Rousseau, 75  
1190 BRUXELLES  
Tél. : 02/527.37.92.- Fax : 02/537.37.91.

### Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Zone 1 :	Bruxelles-Capitale	ALAIN FAURE Boulevard du jardin Botanique, 20-22 1000 Bruxelles Tél. : 02/690.81.70 - Fax. : 02/690.81.67
Zone 2 :	Brabant Wallon (Gentignes, Hamme-Mille, Jodoigne, Nil-Saint-Vincent, Ottignies, Rixensart, Wavre)	ALAIN FAURE Boulevard du jardin Botanique, 20-22 1000 Bruxelles Tél. : 02/690.81.70 - Fax. : 02/690.81.67
Zone 2 :	Brabant Wallon (Braine-L'Alleud, Court- Saint-Etienne, Nivelles, Tubize, Waterloo)	TANYA VANDEKERCKHOVE ITCF Renée Joffroy – site Vauban Avenue Vauban, 6A – 7800 Ath Tél. : 068/26.96.96 – Fax.: 068/33.87.94
Zone 3 :	Huy-Waremme	CATHERINE LEMAL A.R. Liège Atlas
Zone 4 :	Liège	Quai Saint Léonard, 80 – 4000 Liège Tél.: 04/228.80.60 – Fax. : 04/228.80.62
Zone 5 :	Verviers	
Zone 6 :	Namur	JEAN-PAUL CLAESSENS ITCAA Chaussée de Nivelles, 204 – 5020 Suarlée Tél. : 081/73.29.17 – Fax. : 081/74.50.51
Zone 7 :	Luxembourg	RICHARD REGGERS A.R. Bastogne-Houffalize Chaussée d'Houffalize, 3 – 6600 Bastogne Tél.: 061/21.82.56 – Fax.: 061/21.86.42
Zone 8 :	Hainaut occidental	TANYA VANDEKERCKHOVE ITCF Renée Joffroy – site Vauban Avenue Vauban, 6A – 7800 Ath Tél. : 068/26.96.96 – Fax.: 068/33.87.94
Zone 9 :	Mons – Centre	ALFRED PIRAUX Ecole Pierre Coran – site de Jean d'Avesnes
Zone 10 :	Charleroi – Hainaut Sud	Avenue Cornez, 1 – 7000 Mons Tél. : 065/31.16.87 – Fax. : 065/84.08.98

**ANNEXE 4. ATTESTATION DE DEMANDE D'INSCRIPTION DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ORDINAIRE**

**Enseignement subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles**

*(Application de l'article 88 du Décret-Missions du 24 juillet 1997)*

Cachet de l'établissement et mention de son adresse :

Pouvoir organisateur :

.....

Je soussigné(e) (Nom et Titre) : ....., agissant au nom du P.O.

atteste que Madame / Monsieur

.....

s'est présenté(e) / ce ..... 20..... à l'établissement

.....

en vue de l'inscription de : .....,

né le .....

Cette inscription était sollicitée dans :

<b>Enseignement primaire</b>	Année d'études :

L'inscription n'a pas été prise pour la raison suivante :

- L'élève ne remplit pas les conditions requises pour être régulièrement inscrit(e)
- Le nombre maximal d'élèves, limité en raison de l'insuffisance des locaux disponibles, est atteint : déclaration faite à la Direction générale de l'Enseignement obligatoire le .....
- L'élève est venu s'inscrire après le 30 septembre
- L'élève est venu s'inscrire entre le 2<sup>e</sup> jour ouvrable de l'année scolaire et le 30 septembre sans motiver cette inscription tardive par des raisons exceptionnelles (motif de refus uniquement valable pour l'enseignement libre subventionné et l'enseignement provincial)
- L'élève est venu s'inscrire entre le 2<sup>e</sup> jour ouvrable de l'année scolaire et le 30 septembre sans être domicilié dans la commune où est situé l'école ou sans remplir les conditions de l'article 23, alinéa 4, des lois sur l'enseignement primaire coordonnées le 20/08/1957 et sans motiver cette inscription tardive par des raisons exceptionnelles (motif de refus uniquement valable pour l'enseignement communal)
- Les parents / la personne investie de l'autorité parentale n'accepte(nt) pas de souscrire aux projets éducatif et pédagogique, au règlement des études et au règlement d'ordre intérieur.

Cette attestation mentionne en annexe l'adresse des services où la personne investie de l'autorité parentale peut obtenir une assistance en vue d'une inscription dans un autre établissement.

Date et signature du chef d'établissement

Pour réception

.....

.....

*Ce document est à délivrer au(x) parent(s) et une copie doit être envoyée à l'organe de représentation et de coordination ou à la commission décentralisée. Dans le cas où le P.O. n'a pas adhéré à un organe de représentation et de coordination, la copie doit être transmise à la D.G.E.O., Rue A. Lavallée, 1 – 3ième étage) à 1080 Bruxelles (Service des inscriptions et de l'assistance aux établissements scolaires)*

## ANNEXE 4.2.

### Enseignement officiel subventionné

#### Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces

Av. des Gaulois, 32  
1040 BRUXELLES  
Tél.: 02/736.89.74 - Fax: 02/733.76.20

### Enseignement libre subventionné catholique

#### Bruxelles et Brabant Wallon

M. Claude HARDENNE  
Avenue de l'Eglise Saint Julien, 15  
1160 AUDERGHEM  
Tél. : 02/663.06.62 - Fax : 02/672.53.36

#### Province du Hainaut

M. François GUILBERT  
Chaussée de Binche, 151  
7000 MONS  
Tél. : 065/37 73 02 - Fax : 065/37 73 03

#### Province de Liège

M. Jean DESERT  
Boulevard d'Avroy, 17  
4000 LIEGE  
Tél. : 04/230.57.15 - Fax : 04/230.57.05

#### Provinces de Namur et du Luxembourg

M. Yannick PIELTAIN  
Rue de l'Evêché, 1  
5000 NAMUR  
Tél. : 081/25.03.61 – Fax : 081/25.03.69

### Enseignement libre subventionné non confessionnel

#### FELSI

M. Michel BETTENS, Secrétaire général,  
Château du Den, Avenue Rousseau, 75  
1190 BRUXELLES  
Tél. : 02/527.37.92.- Fax : 02/537.37.91.

### Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Zone 1 :	Bruxelles-Capitale	ALAIN FAURE Boulevard du jardin Botanique, 20-22 1000 Bruxelles Tél. : 02/690.81.70 - Fax. : 02/690.81.67
Zone 2 :	Brabant Wallon (Gentinne, Hamme-Mille, Jodoigne, Nil-Saint-Vincent, Ottignies, Rixensart, Wavre)	ALAIN FAURE Boulevard du jardin Botanique, 20-22 1000 Bruxelles Tél. : 02/690.81.70 - Fax. : 02/690.81.67
Zone 2 :	Brabant Wallon (Braine-L'Alleud, Court- Saint-Etienne, Nivelles, Tubize, Waterloo)	TANYA VANDEKERCKHOVE ITCF Renée Joffroy – site Vauban Avenue Vauban, 6A – 7800 Ath Tél. : 068/26.96.96 – Fax.: 068/33.87.94
Zone 3 :	Huy-Waremme	CATHERINE LEMAL A.R. Liège Atlas Quai Saint Léonard, 80 – 4000 Liège Tél.: 04/228.80.60 – Fax. : 04/228.80.62
Zone 4 :	Liège	
Zone 5 :	Verviers	
Zone 6 :	Namur	JEAN-PAUL CLAESSENS ITCAA Chaussée de Nivelles, 204 – 5020 Suarlée Tél. : 081/73.29.17 – Fax. : 081/74.50.51
Zone 7 :	Luxembourg	RICHARD REGGERS A.R. Bastogne-Houffalize Chaussée d'Houffalize, 3 – 6600 Bastogne Tél.: 061/21.82.56 – Fax.: 061/21.86.42
Zone 8 :	Hainaut occidental	TANYA VANDEKERCKHOVE ITCF Renée Joffroy – site Vauban Avenue Vauban, 6A – 7800 Ath Tél. : 068/26.96.96 – Fax.: 068/33.87.94
Zone 9 :	Mons – Centre	ALFRED PIRAUX Ecole Pierre Coran – site de Jean d'Avesnes Avenue Cornez, 1 – 7000 Mons Tél. : 065/31.16.87 – Fax. : 065/84.08.98
Zone 10 :	Charleroi – Hainaut Sud	

**Annexe 5<sup>2</sup> : Attestation de demande d'inscription dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice en application de l'article 80 du décret du 24 juillet 1997**

Cachet de l'établissement et mention de son adresse :

Je soussigné(e), ....., Chef d'établissement  
atteste que Madame / Monsieur .....  
s'est présenté(e) ce ..... 20.....  
à l'établissement.....  
en vue de l'inscription de .....  
né le ..... à.....

Cette inscription était sollicitée dans :

- o **Enseignement ordinaire de plein exercice**

Année	Forme	Section	Option(s)

L'inscription n'a pas été prise pour la raison suivante :

- o L'élève ne remplit pas les conditions requises pour être élève régulier
- o L'élève a été orienté vers une année complémentaire
- o Le nombre d'élèves, limité en raison de l'insuffisance des locaux disponibles, est atteint : *déclaration faite à la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire le ..... ..*
- o L'élève est venu s'inscrire après le 30 septembre
- o L'élève a été exclu définitivement d'un établissement scolaire alors qu'il était majeur
- o L'élève majeur ou la personne investie de l'autorité parentale n'accepte pas de souscrire aux projets éducatif et pédagogique, au projet d'établissement, au règlement des études et au règlement d'ordre intérieur
- o L'élève majeur refuse de signer un écrit par lequel il souscrit aux droits et obligations figurant dans les projets éducatif et pédagogique, le projet d'établissement, le règlement des études et le règlement d'ordre intérieur
- o L'élève, issu d'un autre établissement, sollicite une inscription dans l'année complémentaire à la première année d'études.
- o L'élève, issu d'un autre établissement, sollicite une inscription au sein du premier degré et est orienté vers l'année complémentaire organisée au terme de la deuxième année commune

Cette attestation mentionne en annexe l'adresse des services où la personne investie de l'autorité parentale peut obtenir une assistance en vue d'une inscription dans un autre établissement d'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou dans une institution assurant le respect de l'obligation scolaire.

Date et signature du chef d'établissement

Pour réception.

*Ce document est à délivrer au(x) parent(s) (ou à l'élève majeur) et une copie doit être envoyée à la commission zonale d'inscription.*

<sup>2</sup> Selon la Circulaire n°4104 du 16/08/2012 de la DGEO.

## **Annexe 6 : Attestation de demande d'inscription dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice en application de l'article 88 du décret du 24 juillet 1997<sup>3</sup>**

Cachet de l'établissement et mention de son adresse :

Pouvoir organisateur : .....

Je soussigné(e) (Nom et Titre), .....agissant au nom du P.O.,  
atteste que Madame / Monsieur .....  
s'est ..... présenté(e) ..... ce ..... 20.....à  
l'établissement....., en vue de l'inscription de  
.....  
né(e) le .....

Cette inscription était sollicitée dans :

o **Enseignement ordinaire de plein exercice**

Année	Forme	Section	Option

L'inscription n'a pas été prise pour la raison suivante :

- o L'élève ne remplit pas les conditions requises pour être élève régulier
- o L'élève a été orienté vers une année complémentaire
- o Le nombre d'élèves, limité en raison de l'insuffisance des locaux disponibles, est atteint :  
*déclaration faite à la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire le ..... ..*
- o L'élève est venu s'inscrire après le 30 septembre
- o L'élève est venu s'inscrire entre le 2ème jour ouvrable de l'année scolaire et le 15 septembre inclus sans motiver cette inscription tardive par des raisons exceptionnelles ou sans faire l'objet d'une délibération en septembre
- o L'élève est venu s'inscrire entre le 16 septembre et le 30 septembre sans motiver cette inscription tardive par des raisons exceptionnelles
- o L'élève majeur ou la personne investie de l'autorité parentale n'accepte pas de souscrire aux projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur, au règlement des études et au règlement d'ordre intérieur
- o L'élève majeur refuse de signer un écrit par lequel il souscrit aux droits et obligations figurant dans le projet éducatif, le projet d'établissement, le règlement des études et le règlement d'ordre intérieur
- o L'élève a été exclu définitivement d'un établissement scolaire alors qu'il était majeur

Cette attestation mentionne en annexe l'adresse des services où la personne investie de l'autorité parentale peut obtenir une assistance en vue d'une inscription dans un autre établissement.

Date et signature du délégué du P.O.

Pour réception.

*Ce document est à délivrer au(x) parent(s) (ou à l'élève majeur) et une copie doit être envoyée à l'organe de représentation et de coordination ou à la commission décentralisée. Dans le cas où le P.O. n'a pas adhéré à un organe de représentation ou de coordination, la copie doit être transmise à la D.G.E.O., 1, rue A. Lavallée, 1080 Bruxelles.*

<sup>3</sup> Selon la Circulaire n°4103 du 16/08/2012 de la DGEO.